

Indexation des pensions de retraite des employés du gouvernement

Le texte qui suit est un résumé des propositions faites par le gouvernement au sujet de l'indexation des pensions payables en vertu de toutes les lois du gouvernement fédéral sur la pension de retraite, notamment la Loi sur la pension de la Fonction publique; la Loi sur la pension des Forces armées; la Loi sur la pension de la Gendarmerie royale du Canada; la Loi sur la pension des députés fédéraux; et autres lois fédérales sur la pension.

Selon les propositions faites, l'indexation sera différée jusqu'à l'âge de 60 ans, bien que cet avenant soit intégré graduellement au cours des cinq prochaines années de manière à ne pas affecter ceux qui prendront leur congé de retraite en 1978. Cela n'affectera pas non plus les allocations payables aux veuves et aux enfants, ni les pensions d'invalidité; c'est-à-dire que, dans le cas d'un employé qui atteint l'âge de 55 ans et qui prendra sa retraite en 1979, l'indexation sera différée jusqu'à l'âge de 56 ans; pour un cas semblable en 1980, l'indexation sera différée jusqu'à l'âge de 57 ans, etc. Dans tous les cas, cependant, lorsque l'âge requis est atteint, l'indexation sera cumulative à compter de la date de la mise à la retraite, bien qu'aucun versement rétroactif ne soit fait.

A compter de 1979, l'indexation, au regard de la première année suivant la date de la retraite, sera payée au *pro rata*, en fonction du nombre de mois complets entre la date de la mise à la retraite et le 31 décembre de la même année; c'est-à-dire, dans le cas de l'employé qui prend sa retraite le 15 juin 1978, que l'indexation, le 1er janvier 1979, sera établie en fonction de six douzièmes du montant par ailleurs indiqué. Ceux qui prennent leur retraite en décembre 1978 ne bénéficieraient pas de l'indexation le 1er janvier 1979.

Le montant de l'indexation payable sera établi en fonction des fonds disponibles, y compris la part du retraité au compte de l'indexation (LPRS) et la part du retraité de l'excédent des intérêts (c'est-à-dire les intérêts en excédent de 4 p.c.) portés au crédit du compte de la pension principale (LPFP). La situation fera l'objet d'un nouvel examen en octobre 1978 et les fonds qui doivent être disponibles au regard des trois prochaines années seront évalués par le chef actuaire. Si on constate que ces fonds rendront impossible une pleine indexation, la formule actuelle fondée directement sur les fluctuations de l'IPC sera remaniée, bien qu'il sera quand même tenu compte de l'IPC.

De plus en plus de touristes français visitent le Canada

Dans une déclaration récente faite à Paris, M. Denis Comeau, directeur adjoint du bureau parisien de l'Office de Tourisme du Canada, a souligné l'importance croissante du tourisme français au Canada. En 1977, plus de 90 000 Français ont visité le Canada et ils y ont dépensé plus de 200 millions de francs. La France se place ainsi au cinquième rang pour le nombre des visiteurs étrangers venus au Canada.

Il a aussi noté un taux de croissance de 8 p.c. des touristes étrangers venus d'Europe continentale depuis quelques années; d'autre part, le nombre des visiteurs en provenance des États-Unis et de la Grande-Bretagne est resté stable.

Un observatoire d'astronomie optique au mont Mégantic

Depuis la fin du mois d'avril, les astronomes du Québec disposent de l'observatoire d'astronomie optique le plus important de l'Est de l'Amérique du Nord.

C'est en novembre 1974 que l'Université de Montréal et l'Université Laval (à Québec) ont présenté au Conseil national de recherches (CNRC), une demande commune de subvention pour la création d'un observatoire. En juin 1975, le CNRC a accordé l'instrument. Le protocole d'entente pour l'administration de l'observatoire était signé en août 1975.

L'emplacement du mont Mégantic a été choisi à cause de sa situation: il est assez loin des grands centres pour ne pas voir son ciel refléter leurs lumières, tout en étant facilement accessible.

Des chercheurs de l'Université Laval et de l'Université de Montréal utiliseront l'Observatoire astronomique du Québec pour mener à bien des recherches d'astrophysique couvrant, entre autres, les domaines des processus d'évolution des étoiles, de milieu interstellaire, des amas d'étoiles et des galaxies, de la dynamique des gaz et de l'importance des champs magnétiques et de la diffusion dans la structure et l'évolution des étoiles.

La faculté des études supérieures de l'Université de la Colombie-Britannique a l'intention de créer un centre de recherche sur l'enfance qui aura pour objectifs de stimuler et de faciliter l'étude de tous les aspects de l'enfance.

Fidèle revient, chaque année, le temps des impôts



"Mais, Monsieur, vous ne semblez pas comprendre que vous ne pouvez pas déchirer votre carte de membre."